



Schéma des flux financiers de l'Apprentissage
À partir des données 2008

I- Le profil de la région

1.1 Le profil économique de la région

Une population en légère croissance

Avec 739 000 habitants au 1er janvier 2008, le Limousin amorce un redressement démographique depuis 1999. En dépit d'une légère amélioration, la fécondité demeure faible. Le déficit des naissances sur les décès s'est réduit mais perdure, le Limousin restant avec l'Auvergne la seule région à connaître un solde naturel négatif.

Ce sont les migrations qui portent le regain démographique. Espaces urbain et rural connaissent tous deux un regain d'attractivité qui se traduit par un solde migratoire positif.

Structure de la population par sexe (en nombre)

	Population masculine en Limousin	Population féminine en Limousin	Population totale en Limousin
2006	352 644	378 276	730 920
2007	355 338	381 663	737 001
2008	355 823	383 177	739 000

Structure de la population par âge (en %)

	0 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et plus
2006	20.32 %	23.10 %	28.55 %	15.65 %	12.38 %
2007	20.38 %	22.81 %	28.45 %	15.81 %	12.55 %
2008	20.41 %	22.58 %	28.24 %	16.09 %	12.68 %

Source INSEE- estimations de population

En 2008, un peu plus de 20% des habitants ont moins de 20 ans, et 29% ont plus de 60 ans. Les échanges migratoires sont caractérisés par le départ des jeunes, lié à la poursuite d'études supérieures et à l'accès à l'emploi. En revanche, le Limousin est une région attractive pour les autres tranches d'âge.

- Entreprises – Emplois

En 2008, l'emploi salarié diminue en Limousin de 0.7%. C'est la première baisse depuis 2003.

Dans l'industrie, le recul des effectifs se poursuit de façon plus prononcé qu'en 2007 (-2.7%, contre -1.8%). La construction perd des effectifs uniformément sur les 3 départements. L'emploi intérimaire recule fortement (les effectifs ont diminué d'un quart en Limousin en 2008). L'emploi progresse dans le commerce (+ 0.7%) et les services hors interim (services marchands, services aux entreprises, services aux particuliers).

Marché du travail

Outre la baisse de l'emploi intérimaire, le recours au chômage partiel est le deuxième mode de flexibilité utilisé par les entreprises dès fin 2008 pour réduire leur activité.

C'est la Creuse qui a perdu en proportion le plus de salariés 2008-2009 : -5.5 % soit un millier d'emplois.

Néanmoins le taux de chômage reste l'un des plus bas de France : 5,8% de la population active limousine est au chômage contre 7,2% au niveau national au 1^{er} trimestre 2008.

La crise économique frappe les jeunes à un moment où leur situation sur le marché du travail est déjà structurellement défavorable. Le taux de chômage des jeunes est élevé et leur taux d'emploi reste l'un des plus faibles. Cette situation est encore accrue par la crise économique et financière mondiale qui sévit depuis mi-octobre 2008.

Au niveau national, alors que le taux de chômage des 25-54 ans a peu varié en 2008, atteignant 7,4 % au quatrième trimestre 2008, celui des 15-24 ans est passé de 19% à 21,2 % à la même période

L'analyse par niveau de formation montre que 61 % des jeunes demandeurs ont un niveau inférieur au baccalauréat, alors qu'ils étaient 58 % en décembre 2006. Les plus diplômés (études supérieures) représentent 15 % des jeunes chômeurs contre 16 % fin 2006.

Taux de chômage par département	31/12/2006	30/06/2007	31/12/2007	30/06/2008
Corrèze	6	5,4	5,1	5,1
Creuse	7,1	6,9	6,4	6,6
Haute-Vienne	7,4	7	6,5	6,5
Limousin	6,9	6,5	6	6
France métropolitaine	8,6	8,3	7,5	7,2

Source : DRTEFP

Taux d'activité de la population de 15 à 64 ans par sexe, en %

En Limousin

2007	Hommes	Femmes
Corrèze	74.2 %	69.1%
Creuse	73.1%	66.6%
Haute-Vienne	72.5%	67%
Limousin	73.2 %	67.6%
FRANCE	75.6%	67.3%

Sources : recensement 2007

Estimations d'emplois salariés et non salariés par secteur d'activité au 31/12/2007

	Salariés	Non salariés	total
Agriculture	3 782	14 232	18 014
Industrie	41 464	2 338	43 802
Construction	17 433	4 118	21 551
Commerce	31 816	4 785	36 691
Services	159 131	10 687	169 818
Total	253 626	36 250	289 876

Source INSEE : estimations d'emploi : données provisoires

Les salaires en Limousin

Si l'on considère un indice de salaire prenant le Limousin en base 100, seul Poitou-Charentes a des salaires plus faibles (99,8). Auvergne et Languedoc-Roussillon (100,3), Midi-Pyrénées et Basse Normandie (100,4) enregistrent des salaires légèrement supérieurs. Excepté Pays de la Loire (100,6) toutes les autres régions ont un indice supérieur à 101 (111,2 pour Ile de France). Le salaire horaire net moyen observé en € s'établit à 11 € pour un homme, seulement 9,90 € par une femme

Source INSEE DADS 2005

1.2 La géographie de la formation

a) Le contexte général en limousin

✓ Le taux de scolarisation :

Le taux de scolarisation des jeunes limousins de 16 à 19 ans est le plus élevé de France, la proportion de bacheliers dans une génération place également la région aux premiers rangs nationaux (68,6 % contre 64,3 % pour la métropole en 2006), l'enseignement technique et professionnel par voie scolaire occupe une place importante.

Les taux de réussite sont depuis 2004 supérieurs aux moyennes nationales. Ainsi en 2006, le taux de réussite au baccalauréat était de 84,4 % contre 82,3 % en métropole (bac général : 88,4 % - 86,8 % ; bac technologique : 80,2 % - 77,6 % ; bac professionnel : 81,4% - 77,6%)

Enfin, le Limousin possède l'un des premiers lycées en France conçus aux normes de haute qualité environnementale. Il s'agit du lycée Maryse Bastié qui est dédié aux technologies de la communication

✓ Niveau de formation

En 2007, la population limousine de quinze ans ou plus ayant terminé ses études est moins diplômée que celle de la France entière ; ce premier constat découle des composantes démographiques de la région et des caractéristiques de ses emplois. Cependant, le niveau de diplôme des jeunes s'avère conforme à la moyenne nationale, et la région bénéficie pleinement de l'élévation rapide du niveau de formation intervenue au cours des dernières années.

b) L'apprentissage dans l'enseignement secondaire

Poids de l'apprentissage sur l'ensemble du cycle professionnel

en 2007-2008 :

niveau V : 28.1% (29,1% au national)

niveau IV : 29.1% (29,9 % au national)

Source :EN repères et statistiques 2009

en 2008-2009 : L'apprentissage représente 28 % de l'ensemble des formations du second degré professionnel (niveaux IV et V), 29.3% au niveau national

niveau V : 29% (31.4% au national)

niveau IV : 26.1% (25.4 % au national)

Source :EN repères et statistiques 2010

c) L'apprentissage selon le domaine d'activité et le niveau

	31/12/2008	NIVEAU V	NIVEAU IV	NIVEAU III	NIVEAU II	NIVEAU I	TOTAL filière
Domaine de formation							
Hôtellerie-restauration	292	67					359
Alimentation	338	55					393
Bâtiment Electricité électrotechnique	657	211	134				1002
Génie Civil -TP	69						69
Mécanique Générale - Carrosserie	309	95	25				429
Secteur industriel	10	90	47				147
Santé, médical et social		98					98
Coiffure et soins personnels	127						127
Commerce Distribution	232	118					350
Divers	62	93	24				179
Tertiaire, administration et gestion			52	96	89		237
Sous-total 1	2096	827	282	96	89		3390
Secteur agricole							
Productions agricoles	137	51					188
Travaux paysagers	55	29					84
Industrie AgroAlimentaire		1					1
Productions Horticoles florales, maraîchères, légumières et fruitières	37	14					51
Travaux forestiers	18						18
secteur hippique	32	49					81
Spécialités sanitaires et sociales	29						29
Exploitation	42	66	13				121
assainissement (GEMEAU)			20				20
Sous- total 2	350	210	33	0	0		593
	NIVEAU V	NIVEAU IV	NIVEAU III	NIVEAU II	NIVEAU I		
TOTAL effectifs au 31/12/2008	2446	1037	315	96	89		3983
	61.41 %	26.03 %	7.91 %	2.41 %	2.24 %		

d) Les ruptures de contrat :

Sur la période de référence, soit l'année scolaire 2007-2008, il y a eu 535 résiliations (y compris période d'essai) soit un taux de résiliation de 13,43%, par rapport aux effectifs au 31/12/2007 . (17.91 % en 2006-2007) ;

e) Les résultats à l'examen et l'insertion professionnelle des apprentis

Le taux de réussite aux examens pour la session 2008 est de 85,5% (83% en 2007)
le pourcentage correspond au nombre de reçus sur le nombre de présentés

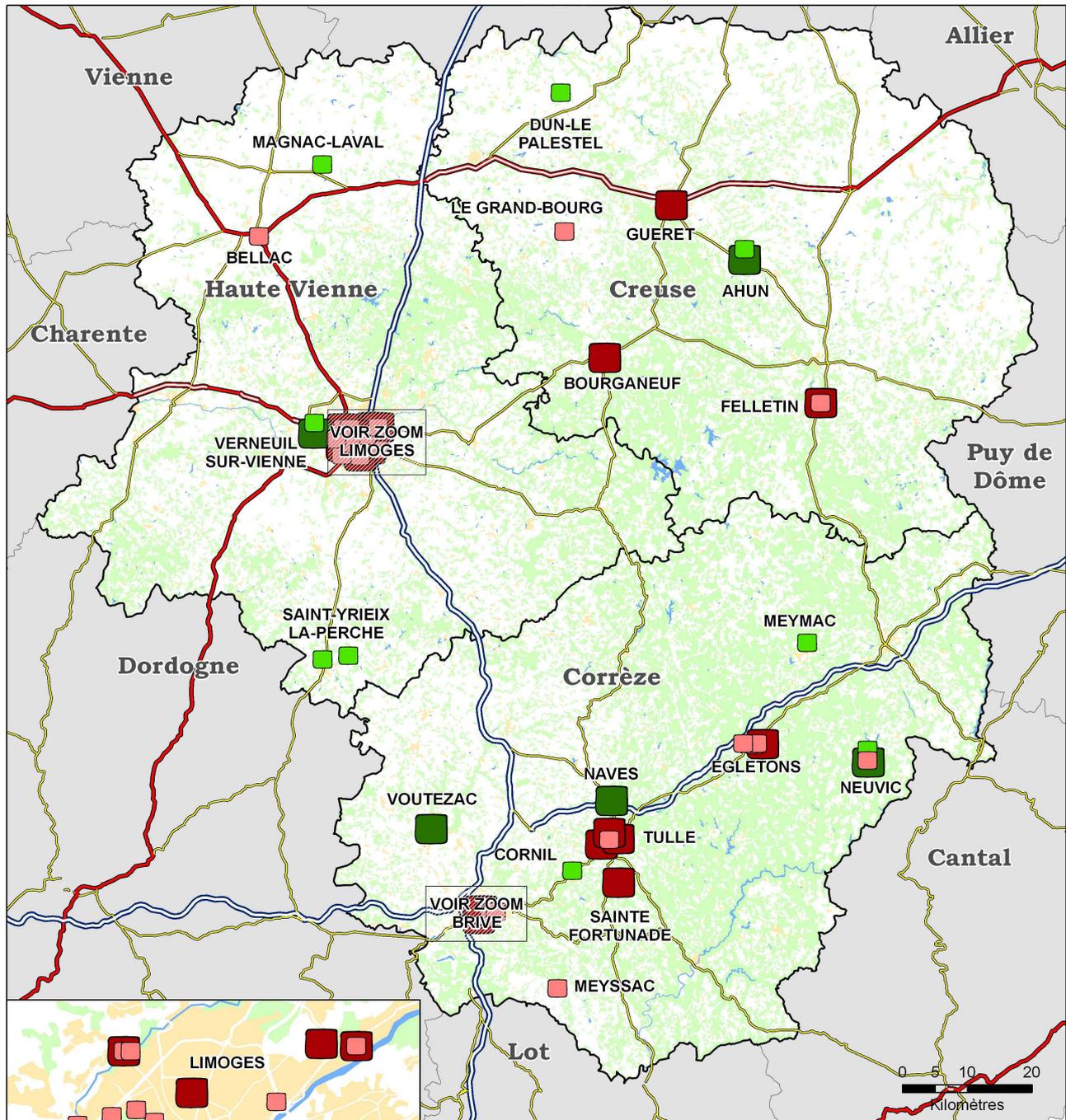
f) La structuration de l'appareil de formation en apprentissage

En Limousin, au 31/12/2008, 3983 apprentis répartis dans 24 CFA

- 8 CFA adossés à des Ets Publics Locaux d'Enseignement (992 apprentis, soit 25%)
- 5 CFA sont adossés à des Ets Publics Locaux d'Enseignement Agricole (593 apprentis soit 15 %)
- 1 CFA est adossé à l'Université (237 apprentis soit 6 %)
- 3 CFA sont adossés à des Chambres consulaires (1122 apprentis soit 28 %)
- 7 CFA sont adossés à des associations (1038 apprentis soit 26 %)

g) Une cartographie de la répartition des structures et des effectifs sur le territoire régional

LIMOUSIN : LOCALISATION DES CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS ET DES CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS AGRICOLES



Centres de Formation d'Apprentis

- Site principal
- Autre site de formation

Centres de Formation d'Apprentis Agricoles

- Site principal
- Autre site de formation



II- Le financement de l'apprentissage en région

2.1 Le schéma régional des flux financiers de l'apprentissage

Éléments de mise en perspective.

a) Les contributeurs

En M €

1 – entreprises du Limousin assujetties

Ressources		Emplois	
Taxe d'Apprentissage (TA)	5.3	5.3	TA-concours aux CFA
Taxes fiscales	1.4	1.0	Taxes fiscales
Fonds mutualisés	0.9	0.9	Fonds mutualisés
		0.4	Ecart
		1.3	TA-FNDMA péréquation
FNDMA	3.1	1.8	TA-FNDMA COM
Contribution à l'apprentissage	2.6	2.6	Contribution à l'apprentissage
TOTAL	13.3	13.3	

Il y a une différence de 0.4 M € entre les déclarations des OCPA et les montants identifiés dans les comptes financiers des CFA.

Le potentiel de taxe est estimé à 14.4M €, le montant du FNDMA a été estimé à partir de ce potentiel, soit 22% donc 3.1 M €, dont 42% fléchés sur la péréquation et 58% sur le COM. Le montant de la Contribution au Développement de l'Apprentissage est estimé à 2.6 M €, soit 0.18% du potentiel de taxe ;

2 – Etat

Ressources		Emplois	
TA- FNDMA	3.1	1.8	FNDMA péréquation
		4.9	FNDMA COM
Contribution à l'apprentissage	2.6	8.0	Contribution à l'apprentissage
Budget de l'Etat	29.7	7.9	Dotation ICF
		2.0	Exonération impôt sur le revenu apprentis
		7.0	Exonérations cotisations sociales
		3.8	Crédit impôt Apprentissage
TOTAL	35.4	35.4	

3 – Europe

Ressources	Emplois
0.8	0.8

4 – Région Limousin

Ressources		Emplois	
FNDMA péréquation	1.8	13.3	Subventions aux CFA (11.7 M € en fct+1.6 M € en invest mandatés)
FNDMA COM	4.9	0.4	Autres dépenses
Contribution à l'apprentissage	8.0	0.2	Aide directe aux apprentis
Dotation ICF	7.9	7.3	Dotation ICF
FSE	0.8	1.0	Aides aux apprentis via les CFA
Effort propre de la Région	-1.2		
TOTAL	22.2	22.2	

Le montant indiqué au titre des subventions de fonctionnement (hors THR) et d'investissement correspond aux montants mandatés par la Région en 2008, soit 13.3 M €. Le montant correspondant inscrit dans les comptes financiers des CFA est de 12.3 M €..

5 – organismes gestionnaires des CFA

Ressources		Emplois	
Budget des OG	0.1	0.1	Contributions aux CFA

6- Autres contributeurs

Ressources		Emplois	
Budget	2.8	2.8	Contributions aux CFA

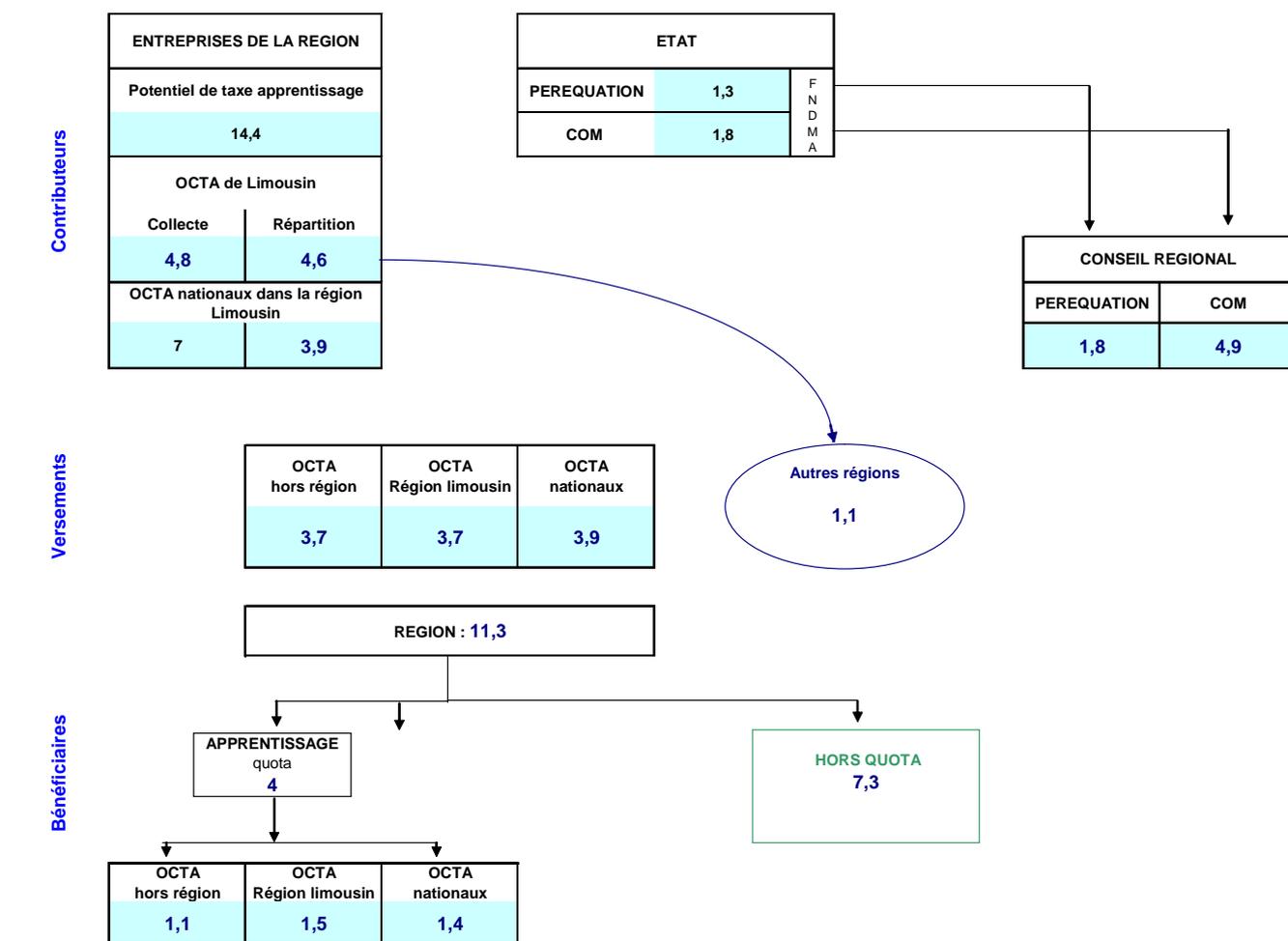
Il s'agit des produits de gestion courante, produits financiers, transferts de charge, quote-part de subvention et reprises sur amortissements (inscrits dans les comptes financiers des CFA).

b) Zoom sur la taxe d'apprentissage

REGION : LIMOUSIN

CIRCUIT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

(en M€)



Le potentiel de taxe d'apprentissage des entreprises de la Région Limousin (quota+barème), estimé par l'INSEE, est évalué à 14.4 M €

**Montants des versements de taxe nets des frais de gestion
hors FNDMA et hors actions de promotion***

	Taxe d'apprentissage quota + barème	%	dont quota apprentissage	%
Montants des versements de taxe dans la région	11 352	100%	4 008	100%
par des OCTA nationaux	3 894	34%	1 436	36%
par des OCTA régionaux	7 458	66%	2 572	64%
dont OCTA régionaux des autres régions	3 724	50%	1 103	43%
dont OCTA régionaux de Limousin	3 734	50%	1 469	57%

Les CFA bénéficient aussi de 1.3M € provenant du barème

En Limousin, où la voie professionnelle sous statut scolaire est majoritaire, les CFA reçoivent 47% des versements de taxe, soit 5.3 M € sur 11.3 M €. Sur ces versements au titre du quota, 63% proviennent d'OCTA extérieurs à la Région (OCTA nationaux et OCTA régionaux extérieurs), (60% en 2006).

c) Les bénéficiaires

Les principaux bénéficiaires sont par ordre de priorité les Centres de Formation d'Apprentis, les employeurs d'apprentis et les apprentis.

√ Les Centres de Formation d'Apprentis

Le financement de l'offre de formation est assuré principalement par les subventions du conseil régional : 12.3 M€ inscrits, soit 51% (56% en 2006) et par les entreprises 7.2 M€ (5.8 M€ en 2006) soit 30% (la TA pour un montant de 5.3 M€ et le complément 1.9 M€ provient des fonds mutualisés et taxes fiscales).

La gestion du patrimoine immobilier de certains CFA se fait par le biais de l'organisme gestionnaire, soit par une société civile immobilière et les subventions d'investissements ne figurent pas toujours dans la comptabilité des CFA, ce qui explique la différence entre montant Région et montant CFA sur les investissements. Le delta sur les subventions de fonctionnement versées et reçues correspond à des inscriptions en report.

Ressources		Emplois	
Subvention de la Région	12.3	1.0	Reversement THR aux familles
Taxe d'apprentissage	5.3		
Fonds mutualisés et taxes fiscales	1.9		
Aides aux apprentis -THR	1.0	23	Budget des CFA
Familles	0.6		
Organisme gestionnaire	0.1		
Autres contributions	2.8		
TOTAL	24	24	

✓ Les Employeurs d'apprentis

Ils bénéficient d'exonérations de cotisations salariales sociales et patronales 7 M € (6.3 M € en 2006) ainsi que d'un crédit d'impôt de 3.8 M€ (3 M€ en 2006). Le versement le plus important fait aux employeurs d'apprentis est l'Indemnité Compensatrice Forfaitaire pour un montant de 7.3 M € ;

Ressources		Emplois	
Budget	13.2		Rémunérations
Dotation ICF	7.3	20.5	
	20.5	20.5	
Exonération de cotisations	7.0	7.0	
Crédit d'impôt	3.8	3.8	
	10.8	10.8	
TOTAL	31.3	31.3	

✓ Familles et apprentis

La rémunération des apprentis, soit 20.5 M € (15 M€ en 2006), représente 90 % (88 % en 2006) des versements faits aux familles,

Le reste étant les exonérations d'impôt sur le revenu 2 M€ (idem en 2006)) soit 8.8 % (12% en 2006), le solde correspond aux aides directes aux apprentis pour 0.2 M € (0.1M € en 2006)

Ressources		Emplois	
Rémunérations	20.5	0.6	Participation frais budget
CR-aides directes	0.2	20.1	
	20.7	20.7	
Exonérations IR	2.0	2.0	
	2.0	2.0	
TOTAL	22.7	22.7	

✓ Autres Bénéficiaires

Il s'agit des autres dépenses sur des actions où apprentis et CFA ne sont pas bénéficiaires directs, soit 0.4 M € en 2008 : olympiades des métiers, étude sur l'insertion des apprentis, frais de gestion des primes aux employeurs d'apprentis, APAJH pour les apprentis handicapés, prix de l'apprentissage au féminin.

Tableau de synthèse du financement de l'apprentissage 2008

Contributeurs finaux	2008	2008	Bénéficiaires finaux
Entreprises	28,1	25,0	Offre de formation
Rémunération des apprentis	20,5	0,0	Contribution de l'Etat aux CFA à recrutement national
Taxe d'apprentissage	5,3	0,6	Contribution des familles au THR
Fonds mutualisés de la professionnalisation	0,9	0,1	Contribution des organismes gestionnaires
Taxes fiscales et cotisation professionnelle	1,4	1,0	Contribution des conseils régionaux au THR
		1,9	Contribution des branches : fonds de la professionnalisation, taxes fiscales AFT-IFTIM et ANFA et cotisation professionnelle CCCA-BTP <i>inscrit ds cf</i>
		2,8	Autres contributeurs, autres ressources
		5,3	Contribution des entreprises - taxe d'apprentissage
		13,3	Contribution des Conseils régionaux aux CFA
Régions	22,2	22,7	Familles
Subvention aux CFA	13,3	0,2	Aides directes des conseils régionaux
Aides aux employeurs d'apprentis	7,3	2,0	Exonérations - impôt sur le revenu
Aides THR aux apprentis via CFA	1,0	20,5	Rémunération des apprentis
Aides directes aux apprentis	0,2		
Autres dépenses	0,4		
Etat	12,8	18,1	Employeurs d'apprentis
Exonérations de cotisations sociales	7,0	3,8	Crédit d'impôt apprentissage
Crédit d'impôt apprentissage	3,8	0,0	Aides de l'Etat
Exonérations - impôt sur le revenu	2,0	7,3	Aides des conseils régionaux
Subvention aux CFA à recrutement national	0,0	7,0	Exonérations de cotisations sociales
Organismes gestionnaires	0,1	0,4	Autres bénéficiaires
Familles	0,6		
Autres ressources, autres contributeurs	2,8		
Tota contributeurs	66,6	66,2	Total bénéficiaires

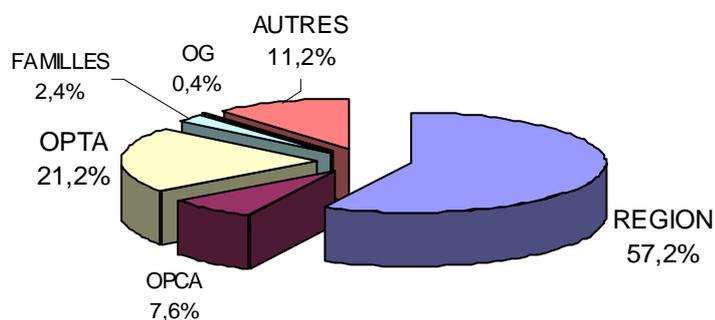
-0,4

La différence entre contributeurs et bénéficiaires correspond à la différence entre deux sources d'information : comptes financiers CFA et montants déclarés par OPCA soit 0,4 M €

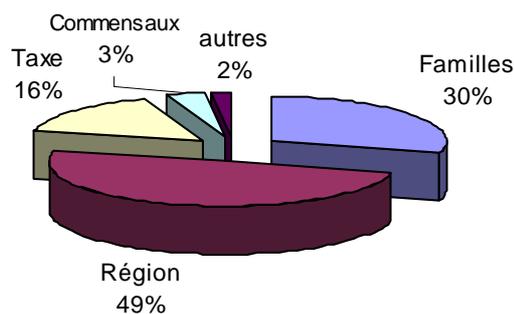
2.2 Le financement de l'offre de formation

a) Les ressources des CFA en fonction des contributeurs

Montant total des ressources : 25M €

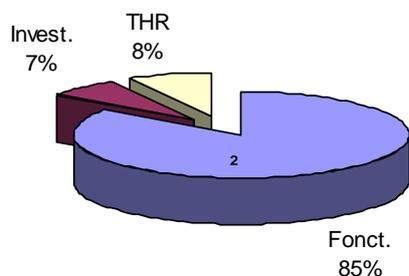


Financement du THR, % calculés à partir des montants issus des comptes financiers des CFA et de la comptabilité analytique, comprenant les frais de personnel dédiés à l'hébergement restauration, et pas seulement les aides THR versées aux apprentis.



b) les emplois :

il s'agit de la répartition des ressources 2008 des CFA : fonctionnement, investissement et THR. Le fonctionnement représente 85% des dépenses des CFA, les frais des personnels enseignants et autres représentent 75% de ces dépenses (hors THR)



III- La politique régionale de l'apprentissage

La politique régionale de l'apprentissage en Limousin s'inscrit dans une volonté de développement de cette voie de formation en complémentarité avec la voie scolaire, et en mobilisant l'appareil public de formation à travers des CFA adossés à des Lycées Professionnels (de l'Education Nationale et de l'Agriculture).

La politique d'apprentissage participe également à la politique régionale d'aménagement du territoire et se traduit par une offre de proximité, pour les formations de niveau V prioritairement.

Compte tenu du tissu économique, peu de secteurs professionnels (à l'exception du bâtiment et de l'agriculture) sont capables de mobiliser des effectifs d'apprentis importants, et la Région s'appuie pour une bonne part sur des CFA interprofessionnels pour organiser une offre de formation diversifiée et pouvant répondre à des besoins parfois limités.

Pour répondre à ces enjeux de proximité, de diversité de l'offre et d'aménagement du territoire, des pratiques de mixité de statuts « apprentis/scolaires » ont été développées depuis des années, afin de pouvoir répondre à des besoins en très faible nombre, de maintenir des filières de formation scolaire rencontrant des difficultés de recrutement, et/ou d'optimiser des équipements pédagogiques présents dans les lycées de la Région.

Enfin, en lien avec les services de l'Etat, la Région a impulsé une politique de qualité en direction des CFA, en s'appuyant sur une « charte de l'alternance » et un cahier des charges qui s'imposent aux centres et constituent un cadre commun.

3.1- Services régionaux concernés chargés de la mise en œuvre du politique apprentissage / effectifs en ETP

Le service apprentissage a été créé au sein de la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage. Il comprend 5.8 ETP.

Les dossiers gérés par le service :

En lien avec les centres de formation des apprentis (CFA) :

- gestion des effectifs des centres de formation des apprentis (CFA),
- expertise technique / financière des budgets et comptes financiers des CFA,

En lien avec les apprentis ou des employeurs d'apprentis :

- primes aux employeurs d'apprentis,
- dotation régionale aux apprentis,
- mobilité des apprentis.

En lien avec le contrat d'objectif et de moyens (COM) :

- suivi du Contrat d'Objectifs et de Moyens signé le 7 juillet 2005 pour 5 ans,
- élaboration des actions annuelles du COM,

Dossiers de fond ou transversaux :

- recensement et analyse de la collecte de la taxe d'apprentissage auprès des collecteurs régionaux et nationaux,
- apprentissage des publics handicapés,
- carte des formations,
- olympiades des métiers,
- investissement des CFA

3.2- Le poids du budget de l'apprentissage dans celui de la formation professionnelle et de la Région.

Le budget de l'apprentissage représente 31.6 % du budget formation professionnelle et apprentissage (fonctionnement et investissement).

3.3- La politique en direction des employeurs d'apprentis

La loi « Démocratie de proximité » de 2002, a transféré aux Régions la responsabilité de la gestion et du versement de l'Indemnité Compensatrice Forfaitaire (ICF) aux employeurs d'apprentis. Un décret du 15 juin 2004 permet aux Régions de moduler ces primes.

Le règlement suivant a été mis en place pour les contrats débutant à partir du 1er juin 2007.

Le système aide à l'embauche + soutien à l'effort de formation est conservé. Le terme « aide à l'embauche » est remplacé par « **soutien à l'engagement d'apprenti** ». Le soutien à l'effort de formation comprend une **base forfaitaire + des majorations** possibles pour des publics prioritaires.

Soutien à l'engagement d'apprenti versé 4 mois après l'embauche : 1000 €

- entreprise de 20 salariés maximum

- jeune préparant un niveau V

Soutien à l'effort de formation versé à la fin de chaque année du cycle de formation :

base forfaitaire (1 000 €) + majoration en fonction du niveau :

Préparant un niveau V : base + 200

Préparant un niveau IV et III : base + 100 :

Préparant un niveau II et I : base

Majorations : Ces majorations sont versées chaque année en même temps que le soutien à l'effort de formation

+ 500 € : toute entreprise recrutant en niveau V un(e) apprenti(e) de 20 ans et plus sans qualification

+ 200 € : apprentie dans un secteur où les filles représentent – de 30% des effectifs

+ 500 € : apprenti(e) handicapé(e)

aide à la mobilité : 20 € / jour plafonné à 300 € par une période de stage d'au moins 3 semaines

Le soutien à l'effort de formation n'est pas versé en cas de non-assiduité de l'apprenti aux cours dispensés par le Centre de Formation d'Apprentis (C.F.A.), ou en cas de rupture anticipée du contrat.

3.5- La politique en direction des apprentis

La Commission Permanente du Conseil Régional du 24 février 2005 a décidé de compléter le dispositif existant depuis 2004 pour les élèves, par une **Dotations Régionales aux Apprentis** afin de les aider à acquérir des équipements individuels et du matériel pédagogique.

Il est attribué un montant forfaitaire de **60 € par apprenti et par année de formation.**

Cette dotation ne se substitue pas aux obligations des maîtres d'apprentissage en matière d'équipements des jeunes bénéficiant d'un contrat d'apprentissage, notamment de sécurité.

Les bénéficiaires de cette dotation spécifique :

- sont inscrits dans les centres de formation d'apprentis (CFA) et section d'apprentissage (SA) ayant signé une convention avec la Région Limousin,

- prépare un diplôme de niveau IV au plus, par la voie de l'apprentissage, c'est à dire préparant un CAP, BEP, Mention Complémentaire de niveau V, BP et BAC Professionnel.

En 2008, le montant attribué est de 205 020 € (129 480 € en 2006).

3.6- Les actions transversales : la promotion de l'apprentissage (campagnes de communication, livret de l'apprenti-e), la mobilité européenne / internationale, la qualité / formation des maîtres de stages, les études / audits / évaluation,...

□ **Conclusion**

Ce schéma permet d'identifier les contributeurs et bénéficiaires du dispositif et d'apprécier les volumes financiers mobilisés par les différents acteurs ; En Limousin, le financement par la taxe d'apprentissage, et notamment l'apport des collecteurs régionaux, reste faible ;

L'élaboration de ce schéma est complexe, d'autant qu'il existe des différences entre les informations transmises et identifiées, entre contributeurs et bénéficiaires ; De plus, certaines dépenses et recettes n'apparaissent pas dans le schéma, car non évaluées (dépenses des apprentis : loyers, équipements..., coût de la formation pour l'entreprise, avantages dont bénéficient certains apprentis, etc).

L'évolution du schéma dans sa conception depuis 2006 ne permet pas encore de faire des comparaisons sur tous les indicateurs par rapport à 2006, mais cela reste une des pistes d'amélioration.

La piste suivante étant la sensibilisation des CFA sur l'identification dans les comptes des ressources émanant de la taxe d'apprentissage, des fonds mutualisés de la professionnalisation, et des taxes fiscales.